



Formation BNSSA 2025

UDSP 53 – Aquabulle



Prérequis :

- ✓ Réaliser un test de technique de nage à l'Aquabulle sur rendez-vous
- ✓ Être âgé de 17 ans minimum le jour de l'examen
- ✓ Maîtriser les nages suivantes : Crawl, Dos et Brasse. Si le niveau de natation est insuffisant, possibilité de s'inscrire à l'année au cours de Sauvetage le jeudi de 17h45 à 18h45

Lieu de formation :

- ✓ Piscine St Nicolas

Dates de formation :

- ✓ Secourisme : du 10 février au 14 février 2025
- ✓ Formation BNSSA :
 - 17 au 21 février 2025
 - 7 avril au 11 avril 2025
 - 14 avril au 18 avril 2025
- ✓ Examen BNSSA, le 17 ou 18 avril 2025 (soumis à acceptation de la préfecture)

Contenu de la formation :

- ✓ Premiers Secours en Équipe de niveau 1 (PSE 1), 35heures de formation pratique et théorique
- ✓ Réglementation, natation, préparation au QCM et à l'examen pratique, 3 semaines de formation.

Cas particuliers :

- ✓ Les pompiers en activité et à jour de leurs Formation Continue, sont dispensés du PSE 1. Sous réserve d'une attestations d'équivalence PSE 1et 2 du SDIS
- ✓ Les secouristes titulaires du PSE 1 et à jour de leur formation continue, sont dispensés du PSE 1

Horaires prévisionnels :

Horaire théoriques, susceptibles d'être modifiés selon besoin pédagogique

- ✓ PSE 1 : 8h – 12h puis 13h – 17h
- ✓ Formation BNSSA : Piscine St Nicolas
 - 8h – 10h : Natation
 - 10h30 -12h30 : Théorie en salle
 - 13h30 – 14h30 : Natation
 - 14h45 – 17h : Théorie en salle
- ✓ Examen BNSSA :
 - le jeudi 17 avril : 13h30 – 17h piscine St Nicolas
 - le vendredi 18 avril : 7h30 – 14h piscine St Nicolas

Coût de la formation : (à redéfinir pour 2025, ej vous donne les prix de 2024 :

- ✓ Formation Secourisme PSE 1:
 - 300€
- ✓ Formation BNSSA :
 - 200€
- ✓ Présentation à l'examen et livret de formation :
 - 35€

Subvention et financement :

- ✓ Possibilité d'obtenir une participation de 60€ avec l'E-Pass jeunes. Plus d'info sur le site suivant : <https://www.epassjeunes-paysdelaloire.fr/culture-sport/>
- ✓ Aide individuel attribué par le Département de la Mayenne aux stagiaire BNSSA. Remboursement d'un montant de 200€ après obtention du diplôme. Plus d'info et dossier d'inscription à l'adresse suivante : <https://www.lamayenne.fr/service/aide-pour-le-bnssa>
- ✓ Aide de la région : si travail dans l'année scolaire (jusqu'au 31 août de chaque année cumul de 300h pour bénéficier de 200€)

